

Séance ordinaire du 13 février 2017



2017-02
17

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 13 février 2017 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Aucune activité spéciale.

2017-02
18

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 04.01 - Séance ordinaire du 16 janvier 2017
05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
06 - CORRESPONDANCE
 06.01 - Bordereau de correspondances

- 06.02** - Demande d'accès à l'information
- 07** - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - 07.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 07.02** - Compensation Recyc-Québec
- 08** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 08.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 08.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en janvier 2017 et des engagements du mois
- 09** - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 09.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics
 - 09.02** - Embauche d'un camionneur / manoeuvre
 - 09.03** - WSP offre de service - Réfection partielle de la 6e Rue Est
- 10** - LOISIRS-TOURISME
 - 10.01** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
 - 10.02** - Appui pour un Québec en santé
 - 10.03** - Autorisation de signature
- 11** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 11.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
- 12** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 12.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances
 - 12.02** - Comptes du mois de janvier 2017 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Rapport des heures supplémentaires du mois de janvier 2017
 - 12.04** - Dons et commandites
 - 12.05** - Correspondances finance
 - 12.06** - Vente pour taxes
 - 12.07** - Dépôt du rôle de perception
 - 12.08** - Cédule des vacances des employés (es)
 - 12.09** - Surtaxe terrains vagues desservis
- 13** - LÉGISLATION
 - 13.01** - Avis de motion règlement 482-2017
 - 13.02** - Avis de motion règlement 483-2017
 - 13.03** - Adoption du projet de règlement # 482-2017
 - 13.04** - Adoption du projet de règlement # 483-2017
- 14** - DIVERS
- 15** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2017-02
19**

04.01 - Séance ordinaire du 16 janvier 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

06 - CORRESPONDANCE

06.01 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, session de février 2017 (item 6.01.01). Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

- 6.01.02 CPTAQ - suspension de demande en vertu de l'article 59
- 6.01.03 Rapport - projet Jeunes-vieux
- 6.01.04 Rapport statistique - Transport Autonomie

06.02 - Demande d'accès à l'information

La directrice générale dépose les demandes d'accès à l'information reçues au 2017-02-13

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

Monsieur le maire dépose un document préparé par Services Sanitaires Denis Fortier inc. et demande au conseiller au siège # 4 de le commenter.

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois de janvier 2017 est de:

- | | |
|--|-------------------------|
| • Déchets industriels et commerciaux | 12.08 T.M. /4 semaines; |
| • Déchets résidentiels | 28.14 T.M. /4 semaines; |
| • Recyclage matériaux secs..... | 18.78 T.M. /4 semaines; |
| • Recyclage industriel et commercial | 12.56 T.M. /4 semaines; |
| • Recyclage résidentiel | 11.06 T.M. /4 semaines; |

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité pour l'an 2017 est de 600 tonnes métriques, soit une moyenne de 50 T.M. par mois.

07.02 - Compensation Recyc-Québec

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-02
20

08.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 11 janvier 2017.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin d'adopter le procès-verbal de la réunion du 11 janvier dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

2017-02
21

08.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en janvier 2017 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service incendie de la Haute-Beauce;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de janvier 2017 pour un montant de 13 494.68 \$
- les engagements du mois de février 2017 reliés au service d'incendie, au montant de 9 510.00 \$

Adoptée unanimement.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

09.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics

Aucun procès-verbal à déposer

**2017-02
22**

09.02 - Embauche d'un camionneur / manoeuvre

Attendu le mandat confié à un comité de sélection afin de procéder à l'embauche d'un camionneur manoeuvre;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu:

- De retenir la candidature de M. Martin Lavoie, au poste de camionneur / manoeuvre
- Conditions d'embauche:
 - Poste à temps plein, régulier, 40 heures /semaine
 - Date d'entrée en fonction: 2017-02-12
 - Période de probation de trois mois
 - Salaire et conditions en fonction de la convention collective des employés municipaux, classe #6, échelon #1

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2017-02
23**

09.03 - WSP offre de service - Réfection partielle de la 6e Rue Est

Attendu l'intérêt de la municipalité de relancer le dossier de réfection de la 6e Rue Est;

Attendu l'estimation déposée le 28 novembre 2013 et la révision du plan d'intervention de mars 2015;

Attendu l'offre de services de WSP inc. déposée devant ce conseil et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu d'accepter l'offre de services de WSP inc., selon une tarification horaire et un engagement budgété de 1,650\$ (+taxes), d'ici mai 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

Aucun rapport à déposer

10.02 - Appui pour un Québec en santé

Sujet retiré

**2017-02
24**

10.03 - Autorisation de signature

Attendu que Mme Karine Garneau assume la fonction de directrice du Service des loisirs et de la culture des municipalités de La Guadeloupe et de St-Évariste, depuis le 1^{er} juillet 2016;

Attendu le règlement 413-2010 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la municipalité La Guadeloupe et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses »;

Attendu que le titulaire de cette fonction a la responsabilité de signer les documents contractuels et administratifs du Service des loisirs et de la culture de la municipalité de La Guadeloupe;

Attendu les recommandations du comité des Loisirs et de la culture;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin:

- d'autoriser Mme Karine Garneau à apposer sa signature sur tous les documents contractuels et administratifs nécessaires aux opérations du Service des loisirs et de la culture de la municipalité;
- de mandater Mme Karine Garneau à l'embauche et la gestion du personnel des opérations du service offertes dans la municipalité. Exception à l'embauche des employés du camp de jour, où un conseiller doit être membre du comité de sélection;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des finances

Rencontre du comité le 7 février 2017;

- Aucun procès-verbal à déposer

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

2017-02
25

12.02 - Comptes du mois de janvier 2017 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- que les comptes du mois de janvier 2017 au montant total de 175 195.99 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	66 353.23 \$
• Comptes à payer	52 898.45 \$
• Salaires nets versés	33 223.07 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>22 721.24 \$</u>
• Total	175 195.99 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de février 2017 pour un montant total de 84 230.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de janvier 2017

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de janvier 2017.

2017-02
26

12.04 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé immédiatement.

- Forum pour jeunes Canadiens - Polyvalente Bélanger 250\$
- Mini Relais pour la vie 100\$
- Fondation des sourds du Québec 0\$

Adoptée unanimement.

12.05 - Correspondances finance

Dépôt par monsieur le Maire de la correspondance reçue:

- MAMOT - acceptation de la programmation révisée TECQ 2014-2018 et dates des versements
- MMQ - ristourne versée
- Cour municipale - compte à recevoir

2017-02
27

12.06 - Vente pour taxes

Attendu le rapport concernant les immeubles pour lesquels des taxes sont dues depuis plus de 24 mois, déposé devant ce conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution;

Attendu que tous les dossiers, apparaissant aux rapports de décembre 2016 et janvier 2017, ont été réglés;

En conséquence:

Il est proposé par M. Paul Joly de ne transmettre aucun dossier de retard de perception de taxes, pour l'exercice 2015, à la MRC Beauce-Sartigan

Adoptée unanimement.

12.07 - Dépôt du rôle de perception

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le directrice générale fait dépôt du sommaire du rôle de perception 2017. Ce document démontre que l'émission des taxes 2017 rapportera 2 637 321.39\$ alors que le budget 2017 prévoit des revenus de taxes de 2 410 350\$.

Les comptes de taxes ont été expédiés le 31 janvier 2017 et le premier versement est dû pour le 3 mars 2017.

12.08 - Cédule des vacances des employés (es)

La directrice générale dépose la cédule de vacances des employés(es) pour l'année 2017

**2017-02
28**

12.09 - Surtaxe terrains vagues desservis

Attendu le règlement de taxation 2017 et plus particulièrement l'article 3.2 "Taxes foncières - taux multiples" fixant le taux à 2.70\$ pour les terrains vagues desservis;

Attendu que le taux de base est fixé à 1.35 \$;

Attendu la demande reçue d'un propriétaire, déposée devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin de ne facturer que le taux de base, pour l'année 2017, sur le terrain immatriculé 7091-34-8185 (Excavation Bolduc), immeuble situé au 423 15e rue Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

13.01 - Avis de motion règlement 482-2017

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 2 , M. Richard Morin, qu'il déposera, pour y être adopté lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement #482-2017 modifiant le règlement 370-2007 (Urbanisme) et le plan d'affectation des sols qui lui est annexé afin de :

- Mettre à jour la zone inondable de la Rivière le Bras, dans le secteur de la 26e Avenue
- Corriger le plan d'affectation du sol afin de le rendre conforme à l'exclusion no 351102 obtenue de la CPTAQ (secteur 17e Rue Est)

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée.

13.02 - Avis de motion règlement 483-2017

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 3, M. Michel Roy, qu'il déposera, pour y être adopté lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement #483-2017 modifiant le règlement 373-2007 (Zonage) et le plan de zonage qui lui est annexé afin de :

- Mettre à jour la zone inondable de la Rivière le Bras, dans le secteur de la 26e Avenue
- Corriger le plan d'affectation du sol afin de le rendre conforme à l'exclusion no 351102 obtenue de la CPTAQ (secteur 17e Rue Est)

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée.

**2017-02
29**

13.03 - Adoption du projet de règlement # 482-2017

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a adopté un plan d'urbanisme portant le numéro 370-2007, modifié par l'adoption des règlements :

- 382-2007
- 399-2008
- 409-2009 (annulé)
- 414-2010
- 424-2011
- 432-2011
- 442-2012
- 465-2015

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modifications des plans d'affectation du sol, périmètre urbain et périmètre rural, du règlement # 370-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est :

- de mettre à jour la zone inondable de la Rivière le Bras, dans le secteur de la 26e Avenue;
- de corriger le plan d'affectation des sols afin de le rendre conforme à l'exclusion no 351102 obtenue de la CPTAQ dans le secteur de la 17e rue Est;

ATTENDU que les relevés de la zone inondable ont été mis-à-jour par un arpenteur géomètre;

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au siège no 2, M. Richard Morin le 13 février 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement 482-2017, sera tenue le 21 mars 2017 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 763, 14e Avenue, bureau 100 à La Guadeloupe ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Roy

ET RÉSOLU UNANIMENT :

D'adopter le projet de règlement no 482-2017 intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT 482-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LES PLANS D'AFFECTATION DU SOL QUI LUI SONT ANNEXÉS

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les plans d'affectation des sols périmètre urbain et périmètre rural, annexés au plan d'urbanisme du règlement #370-2007 sont modifiés de la façon suivante :

ANNEXE A (AVANT)	ANNEXE B (APRES)
1A- Plan d'affectation du sol urbain et rural - zone inondable 26e Avenue	1B- Plan d'affectation du sol urbain et rural - zone inondable 26e Avenue
2A - Plan d'affectation du sol urbain et rural - Zone AG	2B - Plan d'affectation du sol urbain et rural - Zone AG

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi :

Avis de motion : 13 février 2017
Adoption du projet de règlement : 13 février 2017
Avis public d'Assemblée de consultation : mars 2017
Assemblée publique de consultation : mars 2017
Adoption du règlement : avril 2017
Obtention du certificat de conformité de la M.R.C. de Beauce-Sartigan :
Avis public de l'entrée en vigueur :

Rosaire Coulombe
Maire
trésorière

Christiane Lacroix
Directrice générale & secrétaire

2017-02
30

13.04 - Adoption du projet de règlement # 483-2017

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe a adopté un règlement de zonage portant le numéro 373-2007 modifié par l'adoption des règlements :

- 383-2007
- 397-2008
- 398-2008
- 410-2009 (annulé)
- 415-2010
- 425-2011
- 433-2011 (annulé)
- 441-2012
- 443-2013
- 453-2016
- 466-2015

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modification des plans de zonage en périmètre urbain et périmètre rural ainsi que de la carte de la zone inondable, du règlement 373-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de :

- mettre à jour les plans de la zone inondable de la Rivière le Bras, dans le secteur de la 26e Avenue

- corriger le plan de zonage afin de le rendre conforme à l'exclusion no 351102 obtenue de la CPTAQ dans le secteur de la 17e rue Est

ATTENDU que les relevés de la zone inondable ont été mis-à-jour par un arpenteur géomètre;

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller au siège no 3, M. Michel Roy, le 13 février 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce-dit projet de règlement no 483-2017 sera tenue le 21 mars 2017 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 763, 14e Avenue, bureau 100 à La Guadeloupe ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Frédéric Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le projet de règlement numéro 483-2017 intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT 483-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) ET LES PLANS DE ZONAGE QUI LUI SONT ANNEXÉS

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2

1. Sont modifiés, afin de rendre la zone inondable conforme aux relevés de l'arpenteur géomètre, M. Francis Carrier, minute 10 407 :

- a) Les plans de zonage, périmètres urbain et rural, annexés au règlement # 373-2007
- b) La carte du risque d'inondation jointe au règlement 373-2007, article 8.4.

2. Sont modifiés de la façon suivante les plans de zonage, périmètres urbain et rural, annexés au règlement # 373-2007:

- a) La zone AG-203 est agrandie afin d'y inclure une partie du lot 29B du rang B (secteur 17e rue Est).

Le tout tel qu'il apparait aux cartes annexées :

ANNEXE A (AVANT)

1A - Plan de zonage périmètre urbain et rural - zone inondable 26e Avenue

2A - Carte risque d'inondation

3A - Plan de zonage périmètre urbain et rural - zone AG-203

ANNEXE B (APRES)

1B - Plan de zonage périmètre urbain et rural - zone inondable 26e Avenue

2B - Carte risque d'inondation

3B - Plan de zonage périmètre urbain et rural - zone AG-203

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adoption du projet de règlement : 13 février 2017

Avis de motion : 13 février 2017

Avis d'assemblée publique de consultation : mars 2017

Assemblée publique aux fins de consultation : mars 2017

Adoption du règlement :

Obtention du certificat de conformité de la M.R.C. de Beauce-Sartigan :

Avis public de l'entrée en vigueur :

Rosaire Coulombe
Maire
trésorière

Christiane Lacroix
Directrice générale & secrétaire

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2017-02
31**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h35

Rosaire Coulombe, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec. trés.